



Après 5ans de contrat CAV peut-on avoir 1 AED ?

Par **victor9457**, le **08/10/2011** à **19:23**

Bonjour,

Depuis le 1er juillet 2011 je suis demandeur d'emploi. J'ai durant 5 ans travaillé en contrat CAV 26h/semaine (3 ans + 2 ans -car j'avais plus de 50 ans-)pour l'Education Nationale.

Titulaire d'une licence d'histoire, je souhaiterai savoir si je peux prétendre à un contrat AED de l'Education Nationale et si oui, de quelle durée ?

Je m'adresse à vous en espérant avoir une réponse car il m'est impossible d'en obtenir une de l'Education Nationale, quand ça les intéresse c'est oui, dans le cas contraire c'est non.

J'ai contacté les syndicats en novembre dernier j'attends toujours la réponse.

Sur les sites internet, la réponse n'est jamais très claire...

Merci pour votre réponse. victor9457